

AVIS PUBLIC
MRC DE ROUSSILLON
SÉANCE DU CONSEIL DU 24 février 2021
TENUE À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Roussillon, que la séance du Conseil du 24 février 2021 de la MRC de Roussillon se tiendra à huis clos conformément à l'arrêté ministériel concernant la tenue des assemblées de conseil, entre autres, une directive permettant aux municipalités de maintenir les règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Période de questions du public par courriel ou par téléphone

Les citoyens pourront transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@mrcroussillon.qc.ca ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leur question au 450 638-1221, poste 221.

Veuillez prendre note qu'en vertu du règlement R191-, seules les questions de nature publique sont permises par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la MRC de Roussillon.

L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (<https://roussillon.ca/seances-du-conseil-et-conseil-des-maires/seances-du-conseil/>) le vendredi précédant la réunion, et les citoyens auront jusqu'à la veille de la séance, jusqu'à 16h pour transmettre leurs questions. Le Service du greffe transmettra les questions aux élus avant la séance. Les citoyens recevront la réponse à leur question au lendemain de la séance.

Ainsi, la MRC de Roussillon rendra disponible l'enregistrement audio de la séance du Conseil. Cet enregistrement sera en ligne sur notre site web dès le lendemain, à <https://roussillon.ca/seances-du-conseil-et-conseil-des-maires/seances-du-conseil/>



Donné à Saint-Constant, ce 15 février 2021,
Colette Tessier
Directrice services administratifs et financiers
Secrétaire-trésorière adjointe.